

## Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis  
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT  
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2024/27 

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 février, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 6 février 2024

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Christian Roux, Pierrick Bonenfant.

**Suppléants avec voix délibérative** : Jocelyne Haut, Marc Giraud

**Suppléants sans voix délibérative** : Jean-Luc Granier

**Pouvoirs** : Lydia Palazzi Vallier à Gilles Cléret, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Caroline Fiorucci à Jérôme Fauconnier, Véronique Ménéghin Caprio à Eric Furmanczak, Béatrice Vial à Eric Bernard, Anne-Marie Fitoussi à Marie-Pierre Drain.

Votants : 38 Pour : 38

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DES SENTIERS DE RANDONNEE PDIPR - CHANTIER DE VILLARNET (ITINERAIRE DES PASSERELLES HIMALAYENNES)**

La Communauté de Communes du Trièves est maître d'ouvrage du réseau de sentiers PDIPR sur son territoire par délégation du Département de l'Isère. La convention entre la Communauté de Communes du Trièves et le Département précise notamment dans les articles 4 et 5 l'engagement du maître d'ouvrage à « effectuer l'entretien du réseau de sentiers afin de maintenir la qualité des cheminements et d'en assurer la continuité en réalisant les travaux nécessaires à la pérennité du réseau ». Intégré au réseau de sentiers PDIPR, l'itinéraire des passerelles himalayennes du lac de Monteynard-Avignonet contribue de manière importante à l'attractivité touristique du Trièves.

Sur la commune de Lavars, du côté du hameau de Villarnet, entre les poteaux « Les Horts » et « Ruisseau des Lavanches », des aménagements ont été réalisés en 2013 afin de permettre de canaliser les eaux de ruissellement et franchir les petits ruisseaux le long du parcours. Ces aménagements se sont aujourd'hui abimés et ne permettent plus d'offrir des conditions de sécurité et de confort satisfaisantes pour les randonneurs. Des travaux doivent être engagés afin de déposer et d'évacuer les platelages abimés, de canaliser les eaux de ruissellement avec des actions de curage des fossés (longueur cumulée de 30m), de pose de renvois d'eau métalliques (6 unités), et enfin la réalisation de nouveaux platelages en bois résistants (deux platelages de 3m et un de 4m).

Le montant total des travaux s'élève à 7 060 € HT soit 8 472 € TTC.

Plan de financement :

Autofinancement CC du Trièves (25%)	1 765 €
Cofinancement SIVOM du Lac de Monteynard-Avignonet (25%)	1 765 €
Aide du Département (50%)	3 530 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 060 €</b>

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Département pour ces travaux de sécurisation des sentiers,
- **APPROUVE** la demande de cofinancement auprès du SIVOM du Lac de Monteynard-Avignonet pour ces travaux de sécurisation des sentiers,
- **AUTORISE** le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-président, à signer la convention précisant les modalités de cofinancement avec le SIVOM du Lac de Monteynard-Avignonet,
- **AUTORISE** le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-président, à signer tout document en rapport avec cette demande de subvention.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 12 février 2024

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19/2/24 et de sa publication le 19/2/24